

LES TAXIS

Taxi Saint Just : 04.77.65.04.04

LES LIGNES DE PROXIMITÉ

La Région Auvergne Rhône Alpes organise deux lignes **sur réservation** sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- ▶ **La ligne L53**, les jeudis, rejoint Saint Just en Chevalet pour les habitants de Chérier, Saint Priest la Prugne, La Tuilière, Chausseterre, Saint Romain d'Urfé, Champoly, Juré, Saint Marcel d'Urfé, Crémeaux
- ▶ **La ligne L55**, les samedis relie Les Salles à Noiretable.

Pour ces deux lignes, la prise à l'aller et la dépose au retour peuvent se faire au domicile des personnes.

LE COVOITURAGE



<https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/>

LIGNES DE TRANSPORT

La Région Auvergne Rhône Alpes et son réseau interurbain vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année, pour un tarif unique de **2€**.

Deux lignes de transport sur réservation sont désormais disponibles, pour rejoindre la ligne 22 (allant de Boën à Roanne), ou aller à Saint Just en Chevalet.

La **ligne L50** fait l'aller-retour entre Saint Priest en Prugne et Villemontais (*dessert sur le canton: Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Chérier*).
Correspondance à Villemontais avec la L22

La **ligne L51** fait l'aller-retour entre Chausseterre et Saint Polgues (*dessert sur le canton: Saint Romain d'Urfé, Juré, Luré et Crémeaux*). *Correspondance à Saint Polgues avec la L22*

Attention: il s'agit de « transport à la demande ». Réservation obligatoire au 04 80 00 70 00, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Réservation obligatoire la veille du transport avant 17h, et le samedi 17h pour le lundi..



RELAIS TRANSPORT SAINT-JUST-EN-CHEVALET ET SES ENVIRONS



SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

Pour qui ?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion ayant besoin d'un dépannage occasionnel. Les personnes doivent être non imposables et adhérer à la charte de l'utilisateur, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

La zone

Sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé et en accord avec les bénévoles chauffeurs, dans les villes proches.

Participation des usagers

La personne transportée versera une participation à partir de 3 € (pour les trajets dans la communauté de communes) ou à partir de 5€ (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole. Les participations permettent le fonctionnement du service.

Quand ?

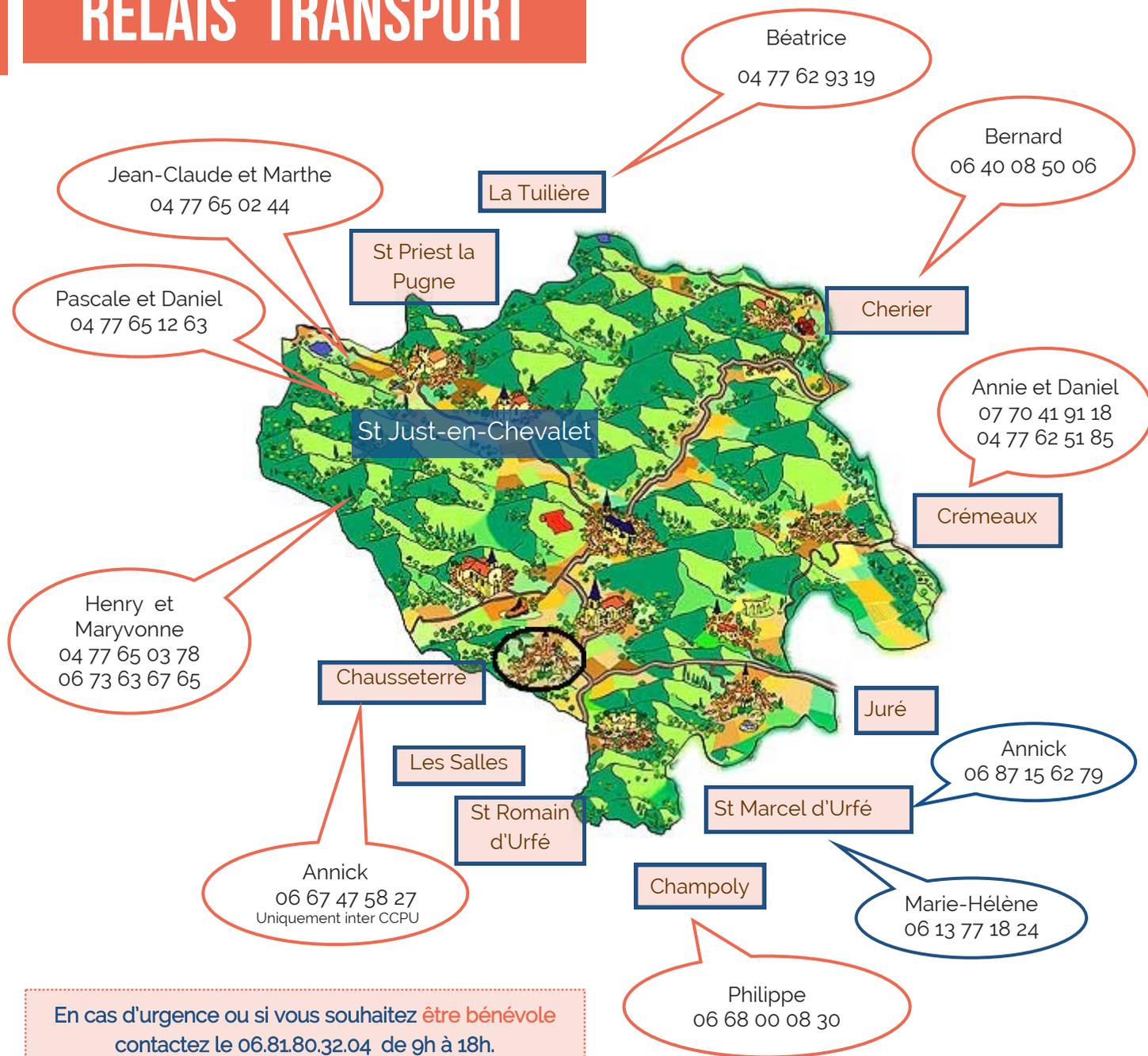
En journée, du lundi au vendredi. En prévenant si possible 48h à l'avance.

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

A noter :

Sauf cas exceptionnel et avec l'accord du bénévole-chauffeur, les animaux ne sont pas admis.

RELAIS TRANSPORT



En cas d'urgence ou si vous souhaitez être bénévole contactez le 06.81.80.32.04 de gh à 18h.

Le Relais Transport est également assuré sur le canton de Saint-Germain-Laval : contactez l'équipe au 06.37.39.76.21



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL